

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

À une séance régulière des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varenes Sainte-Julie Saint-Amable, tenue le jeudi 20 juin 2024 à 20 h 30 à la salle de rencontres de la Régie et à laquelle étaient présents : Messieurs Stéphane Williams et Mario Lemay ainsi que les directeurs Mesdames Natalie Parent, Sylvie Beaulieu, Messieurs Marc-André Savaria, Gaétan Marcil et Claude Dalpé.

Messieurs Dany Charbonneau, membre substitut de la Ville de Saint-Amable, Jean Bergeron, secrétaire-trésorier ainsi que Mesdames Amélie Poirier, membre substitut de la Ville de Sainte-Julie et Marie-Josée Daigle, secrétaire-trésorière adjointe de la Régie, étaient aussi présents.

Résolution 24-5510

APPROBATION RÈGLEMENT #57 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #48

CONSIDÉRANT QUE la Régie a déposé le projet de Règlement #57 abrogeant le Règlement #48 aux membres du conseil d'administration lors de la séance du 16 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du dit projet;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Monsieur Gaétan Marcil appuyé par Monsieur Mario Lemay, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement #57 abrogeant le Règlement #48.

Entrée en vigueur : 20-06-2024

COPIE CERTIFIÉE CONFORME ce 28^e jour de juin 2024



Jean Bergeron
Secrétaire-trésorier